



Le COREPEM est l'organisation professionnelle régionale des pêcheurs en région Pays de Loire. Tous les professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin y adhèrent. Le comité se déploie dans les ports de la région avec six antennes locales et une implantation des services centraux aux Sables d'Olonne.

Nous avons entre autres pour missions :

- ✓ d'assurer la représentation et la promotion des intérêts collectifs des professionnels ;
- ✓ de participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques ;
- ✓ participer aux politiques publiques (environnementale, énergétique, etc.) en mer afin d'assurer une perspective d'activité durable à la pêche maritime et aux élevages marins.

Contact

COREPEM
2 rue Colbert
85100 Les Sables d'Olonne
Tél : +33.2 51 87 15 67
corepem@corepem.fr
www.corepem.fr

La pêche professionnelle ligérienne : contexte

UNE ACTIVITE HISTORIQUE, FORTEMENT CREATRICE DE VALEUR AJOUTEE ET STRUCTURANTE POUR LES TERRITOIRES LITTORAUX

Les Pays de Loire représentent la deuxième région de pêche en valeur à l'échelle nationale, avec plus de **100 millions d'euros de chiffre d'affaires et 25000 tonnes de production cumulés**. Cette production de prélèvement à forte valeur ajoutée est réalisée par plus de 370 navires (dont 83% de moins de 12 m) et 380 entreprises de pêche à pied professionnelles.

Au-delà de ces grands chiffres, ce qui caractérise cette activité est avant tout sa **diversité**. Diversité dans les techniques de pêche utilisées, dans les espèces et espaces pêchés. A l'heure où beaucoup d'analyses montrent la résilience qu'apporte la diversité face aux situations de crises que nous subissons, **la structure même de l'activité apparaît donc comme une richesse et un gage de robustesse économique, sociale et environnementale**.

Cette richesse est d'autant plus centrale que les activités de pêche ligériennes présentent **une implantation diffuse dans le territoire littoral régional**, qu'elles contribuent ainsi à structurer économiquement et socialement : **1250 équivalents temps plein (ETP) de marins pêcheurs, 700 à 750 ETP sur le secteur portuaire et 1100 à 1200 ETP induits sur l'économie de proximité**.

UN ENCADREMENT POUR LA PERENNITE DES ACTIVITES... ET DES CONTRAINTES EMERGENTES

Les activités de pêche ont su, dans les dernières décennies, **encadrer leur déroulement pour tendre vers la durabilité**. C'est le résultat de réglementations techniques (caractéristiques des engins de pêche) spatio-temporelles (licences) et des « droits à produire » (quotas de pêche) sous l'égide de l'Union Européenne qui lui ont permis de contenir l'exploitation des ressources halieutiques. Ces efforts, consentis par les pêcheurs (pour eux-mêmes mais également pour le bien commun) portent aujourd'hui leurs effets alors même que de **nouvelles « contraintes »** s'abattent sur eux, notamment liées à **la multiplication de nouveaux usages en mer**.

PECHE ET EOLIENNES EN MER

DES INTERACTIONS COMPLEXES ET RESTANT A EXPERIMENTER

Des interactions sur plusieurs thématiques

Les interactions entre activités de pêche et éoliennes en mer sont complexes. Elles impliquent différentes thématiques et types d'effets :

- les **effets sur les pratiques de pêche et le volet socio-économique** : ceux-ci peuvent être illustrés par des effets directs (non-accès aux zones de pêche, pertes d'exploitation, adaptation des pratiques de pêche) ou indirects (effets des reports de pêche, conflits d'usages liés à ces derniers, déstabilisation de l'ensemble de la filière et des territoires littoraux impliqués) ;
- les **effets sur la sécurité en mer** (déroutages des navires selon conditions météo-océaniques, effets indirects liés à la densification des activités autour des zones par reports de pêche) ;
- les **effets sur l'environnement** qui est le support d'activités des pêcheurs (perturbations environnementales amenant à des baisses de productivité du milieu).

Un cruel manque de retour d'expériences dans le cadre français

Le problème de l'analyse des interactions potentielles dans le cadre de ce débat est lié au fait que **ces effets sont théoriques et que leur observation dans le cadre particulier français n'a pas encore été réalisé**. Or, ni les contextes environnementaux, d'activité ou de gestion de la sécurité en mer ne sont similaires dans les pays où des projets éoliens en mer ont déjà été déployés.

LES ENJEUX LIGERIENS SUR LA ZONE SOUMISE A DEBAT PUBLIC

Une zone fréquentée par les pêcheurs ligériens

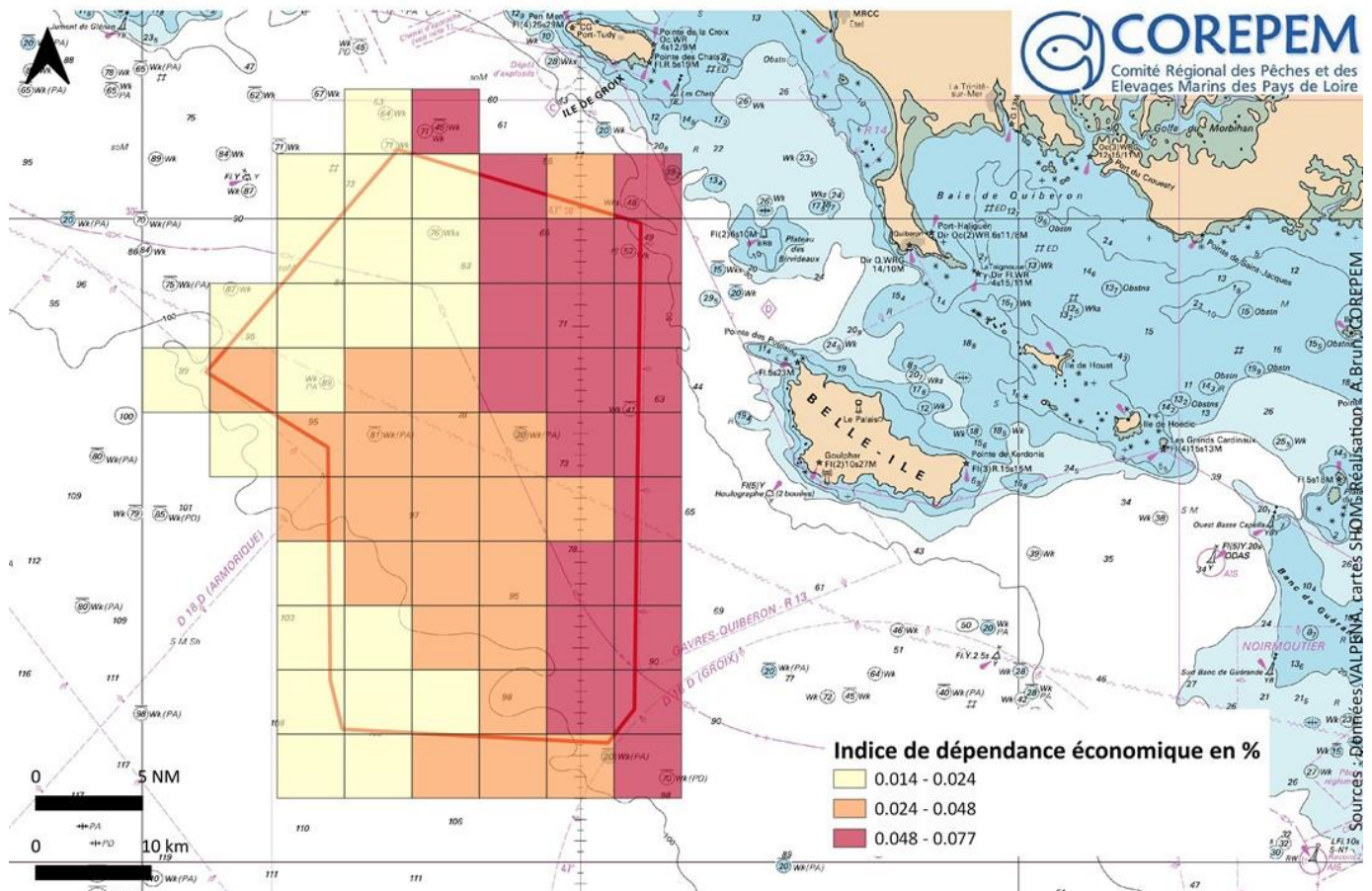
Du fait de sa proximité avec les eaux et ports ligériens, la zone mise en débat est fréquentée par différentes flottilles de pêche basées en Pays de Loire.

Sur la base des données issues de l'observatoire VALPENA (www.valpena.fr), recensant depuis 2010 l'activité d'environ 80% des navires ligériens, l'espace mis en débat est un support pour **près de 65 navires** (42 lors du dernier recueil de données datant de 2018). Les flottilles concernées impliquent très majoritairement **(72%) la pratique des arts traînants** (chaluts de fond et pélagiques). Un élément inquiétant réside dans le fait que **plus de la moitié des navires concernés proviennent d'un même port, laissant à envisager une possible concentration des impacts sur celui-ci** dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

L'intégration de données économiques (ventes des navires en halles à marées) des navires et leur spatialisation, permet d'apporter différents éléments d'analyse complémentaires, validés avec les marins pêcheurs concernés :

- le chiffre d'affaires (moyenne interannuelle entre 2010 et 2017) réalisé sur zone est d'environ **1,46 million d'euros**, dont plus de la moitié réalisé par les chalutiers pélagiques ;
- les zones à la fois les plus fréquentées et dont les navires apparaissent les plus dépendants (en % moyennés de chiffre d'affaires) sont situés à l'ouest de la zone mise en débat et sur le secteur médian ;
- les zones de moindres enjeux pour les pêcheurs ligériens sont majoritairement situées au Nord-Est de la zone mise en débat.

Ce schéma d'occupation spatiale (mis en évidence par la carte présentée en p. 3), différent de celui des pêcheurs bretons, s'explique notamment par la moindre proximité des ports d'attache des navires ligériens.



LA POSITION DES PECHERS LIGERIENS

LES QUESTIONS DU DEBAT PUBLIC

L'opportunité du projet

Au regard des arguments présentés précédemment, **le projet n'apparaît pas opportun aux marins pêcheurs ligériens**, largement consultés dans le cadre des instances de leur organisation professionnelle.

Pas opportun notamment dans son calendrier car de nombreux retours d'expériences sont attendus avant de projeter en toute connaissance de nouveaux développements de projets d'éoliennes en mer.

Les marins pêcheurs ligériens tiennent d'ailleurs à rappeler qu'ils prennent largement leur part dans la

construction de ces retours d'expérience, après avoir accepté il y a près de dix ans l'implantation de deux projets d'éoliennes en mer (parcs dits de Saint-Nazaire et d'Yeu-Noirmoutier) au sein de leurs zones d'activités.

Le parc de Saint-Nazaire, actuellement en construction, nous montre d'ailleurs à quel point la complexité des interactions nécessite d'être expérimentée avant de pouvoir se projeter vers de nouveaux projets, si l'on souhaite que ceux-ci soient intégrés aux territoires et activités pré-existantes.

Le choix de la zone

Si le projet n'est pas jugé opportun par les marins pêcheurs ligériens, ceux-ci ont conscience de la probabilité de son développement et souhaitent répondre à une autre question de ce débat, celui de la zone préférentielle. Sur la base des analyses de données d'activité et de la large concertation interne menée, les

zones de moindres enjeux identifiées sont situées au Nord-Est de la zone d'étude (secteurs 2 ; 3 ; 5 ; 6 du carroyage conçu par la CPDP).

LES QUESTIONS RESTANTES

Une concertation inclusive de l'ensemble des acteurs concernés

La diversité des positions exprimées par les acteurs participant à ce débat public le montre bien : **les lacunes de concertation initiales présentent des risques pour de tels projets**. S'il apparaît logique que la concertation menée de longue date dans le cadre de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral de Bretagne ait pu se dérouler entre acteurs localisés sur ce territoire régional dans un premier temps, nous regrettons que plus d'ouverture n'ait pas été développée ensuite.

Comme il a été démontré, les marins pêcheurs ligériens sont actifs de manière non négligeable sur la zone. De plus, ils ont perçu une forme d'extraterritorialité d'un projet politique breton car la majorité de la zone est située en dehors de la mer territoriale. Pour ces deux raisons, cela leur est apparu déplorable qu'ils n'aient pas été associés aux discussions préalables au débat public.

Ils appellent donc aujourd'hui, dans la ligne du débat public, à **la mise en place d'une concertation inclusive de l'ensemble des acteurs concernés**. Cette concertation pourrait être réalisée sous l'égide de **garants de la concertation nommés par la CNDP**.

Une clarification sur le volet cohabitation et sécurité maritime

Un autre point est également à clarifier pour l'avenir : l'ensemble des logiques de cohabitation entre activités et de gestion de la sécurité en mer discutées dans le cadre du débat sont « hérités » de préconisations et/ou de directives techniques issues de l'éolien posé. Or, les infrastructures flottantes présentent très certainement des spécificités dans la gestion des risques associés à la cohabitation avec la pêche. Il est regrettable que ces spécificités ne soient actuellement pas mises en évidence car **cela contribue au « flou » dans les discussions qui devraient permettre d'envisager les co-activités**.

Il semblerait pertinent que ces éléments soient précisés sous peine de tronquer les futurs débats ou de laisser à penser à une certaine forme d'immaturation des technologies flottantes.

Concernant l'appel d'offres à paraître (ou pas)

Celui-ci aurait, au sens des marins pêcheurs ligériens, à intégrer :

- **des préconisations détaillées sur les objectifs de cohabitation avec les activités de pêche et la navigation au sein des parcs éoliens flottants ;**
- **une réelle prise en compte de l'intégration du projet au sein des usages et économie préexistants**. Cet élément serait idéalement atteint par **la mise en place d'un critère de notation des offres** ayant trait à ce sujet.

CONCLUSION

« Nous ne nous sommes jamais positionnés pour ou contre l'éolien offshore. C'est une vision citoyenne. Par contre, nous avons toujours su faire entendre nos intérêts et les défendre. Sur ce projet, il est clair que : (i) la concertation préalable n'a pas inclus les pêcheurs ligériens ; (ii) nos enjeux et inquiétudes doivent être pris en compte et (iii) la pêche ligérienne ne sera pas la variable d'ajustement de ce projet » (José Jouneau, Président du COREPEM).

On pourrait multiplier ce type de citations de marins pêcheurs ligériens pour retracer l'inopportunité du projet, au moins dans son calendrier. Car au-delà de l'évidente nécessité d'attendre les retours d'expériences des premiers parcs éoliens posés et des fermes pilotes d'éoliennes flottantes, différentes problématiques liées au partage et à l'aménagement de l'espace marin se trouvent sur la table au même moment : BREXIT et potentiel report massif de flottilles de pêche dans le golfe de Gascogne, développement des Aires Marines Protégées, etc. L'absence d'analyse des effets cumulés de ces projets/problématiques rend encore plus périlleux le développement de projets non initialement intégrés et acceptés.